

FANNY SCUDERI, BERNE

Faut-il donner deux sièges aux anciens demi-cantons? La question rouvre un vieux débat politique. La dernière révision de la Constitution, entrée en vigueur en 2000, supprime la notion même de «demi-canton». Reste que Nidwald, Obwald, les deux Appenzell et les deux Bâles n'ont qu'un siège au Conseil des Etats.

Aujourd'hui, le Conseil national doit se prononcer sur une initiative cantonale, envoyée par le Grand Conseil de Bâle-Ville. Elle demande que les deux Bâles soient reconnus comme des cantons à part entière et possèdent deux voix au Conseil des Etats. Un autre texte de Bâle-Campagne cette fois-ci a également été déposé et est en attente de traitement: il élargit le débat à tous les anciens demi-cantons.

Au sein de la Commission des institutions politiques du National, qui a rejeté la proposition, une minorité est défendue par les socialistes, dont la conseillère nationale Samira Marti, de Bâle-Campagne. «Le Conseil des Etats traite de manière égale les cantons, peu importe leur poids démographique. Sauf les anciens demi-cantons. Certaines régions, comme Bâle-Ville et Bâle-Campagne, sont aujourd'hui désavantagées, sans bonne explication», juge-t-elle.

La Chambre des cantons refuse

Peu optimiste sur l'issue du vote, l'élue reviendra à la charge durant la session parlementaire de juin en déposant un postulat. Celui-ci demande au Conseil fédéral d'ouvrir une réflexion sur le traitement des anciens demi-cantons. «Il faut une vue d'ensemble, le débat est nécessaire pour moderniser le système et mieux refléter la diversité des villes, notamment le poids des pays, souvent sous-représentés.»

Ces revendications ne sont pas nouvelles. Régulièrement, des



Dans la salle du Conseil des Etats. Si la notion même de «demi-canton» a été supprimée de la Constitution depuis le 1er janvier 2000, Nidwald, Obwald, les deux Appenzell et les deux Bâle ne disposent toujours que d'un siège à la Chambre des cantons et voudraient être reconnus à part entière. (BERNE, 20 MARS 2026/ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

Les demi-cantons ne veulent plus compter à moitié

POLITIQUE Le National se prononce aujourd'hui sur une proposition de Bâle-Ville, qui aspire à deux voix au Conseil des Etats. La revendication des anciens demi-cantons ravive un débat sensible sur l'équilibre suisse. Le parlement redoute l'effet domino

pétitions et des textes demandent de revoir la composition de la Chambre haute. Mais Samira Marti pointe un moment charnière du débat: la création du canton du Jura. «A ce moment, il n'a pas été décidé d'enlever un siège au canton de Berne et de le donner au Jura. Il n'y a donc pas de sens à ce que les cantons de Bâle se partagent les voix au Conseil des Etats», estime-t-elle. Alors que tous les anciens demi-can-

tons sont germanophones, un renforcement de leur poids entraînerait mécaniquement une minorisation de la Suisse latine. En réponse, la conseillère nationale souligne «que les frontières linguistiques et culturelles ne sont pas strictes, Bâle-Ville étant par exemple plus tournée vers la Suisse romande que vers certains cantons dits «fondateurs».

Ces arguments sont loin de convaincre le conseiller national

du Centre Gerhard Pfister, rapporteur pour la commission. «Ces revendications, légitimes, reviennent périodiquement. Mais nous arrivons toujours au même résultat: un changement entraînerait plus de désavantages que le statu quo. Le système suisse repose sur un équilibre délicat: toucher à un élément risque de déstabiliser l'ensemble. Jusqu'ici, il a permis de préserver l'unité du pays et le

respect des minorités», résume le Zougais. Avec un risque, selon lui, de renforcer la force conservatrice: «Deux sièges pour chaque demi-canton augmenteraient le poids des régions rurales. Le Conseil des Etats ne doit pas devenir une forteresse conservatrice qui désavantage les habitants des villes.» Malicieux, il pointe aussi «l'opportunisme» de la gauche, la seule à soutenir l'initiative de Bâle-Ville:

«Ce n'est pas par hasard. Bâle-Ville est une région urbaine qui soutient ses idées.»

Traitée désormais par le Conseil national, l'initiative de Bâle-Ville a déjà été rejetée par le Conseil des Etats. La conseillère aux Etats argovienne Marianne Binder-Keller était rapporteuse de majorité: «Nous sommes d'avis que l'équilibre fondamental de l'Etat entre petits et grands cantons, entre régions urbaines économiques et régions rurales, mais aussi entre les régions linguistiques, ne doit pas être perturbé», souligne-t-elle.

«Le système suisse repose sur un équilibre délicat: toucher à un élément risque de déstabiliser l'ensemble»

GERHARD PFISTER, CONSEILLER NATIONAL (ZG/LE CENTRE)

Si les deux cantons alémaniques de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville revendiquent chacun deux sièges au Conseil des Etats, «pourquoi pas aussi Obwald et Nidwald, ou Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures?» demande la sénatrice, qui considère toute réforme actuellement comme «inutile». «Je ne toucherais pas à un système politique traditionnel qui sert la cohésion de la Confédération et qui est réglé dans la Constitution. Encore moins à un moment où la question de la double majorité des cantons devient soudainement un sujet de conflit politique dans le cadre des bilatérales III», avertit-elle. A Berne, derrière une question de sièges, c'est tout un équilibre qui est sous pression. ■